

Amiens, le 1^{er} octobre 2020

Dossier suivi par :
Thierry LOUBIERE
CHEF DE DIVISION
ce.dpe@ac-amiens.fr
03 22 82 38 80

Frédéric KUNTZE
CHEF DE DIVISION
ce.dpae@ac-amiens.fr
03 22 82 38 70

Rectorat de l'académie d'Amiens

Le Recteur
à
Mesdames et Messieurs les chefs des
établissements d'enseignement du second
degré public et privé
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
C.I.O.

Objet : Traitement des autorisations spéciales d'absence délivrées dans le cadre des dispositions prises pour la fonction publique en raison de l'épidémie de Codiv-19

Références : circulaire ministérielle du 14 septembre 2020 parue au BOEN n°35 du 17 septembre 2020

Conformément aux dispositions énoncées dans la circulaire susmentionnée, il est prévu de délivrer une autorisation spéciale d'absence, lorsque l'exercice des missions en télétravail ne peut être mis en œuvre, aux personnels placés dans l'une des situations suivantes :

Situation	Document justificatif à produire
Personnels présentant une vulnérabilité particulière au sens du décret du 29 août 2020	Certificat d'isolement fourni par le médecin
Cas suspects, contacts ou groupés : personnels placés à l'isolement sur décision de l'Agence régionale de santé ou de l'Assurance maladie et dans l'attente de résultats d'analyse	Certificat d'isolement établi par l'autorité sanitaire ou par un médecin
Parents d'enfant : ⇒ dont la classe ou l'établissement d'accueil (école ou crèche) fait l'objet d'une mesure de restriction ⇒ ou placé en isolement à titre personnel	⇒ Attestation de l'établissement d'accueil ⇒ Certificat médical et attestation sur l'honneur rédigée par la personne précisant qu'elle ne dispose pas d'autre solution d'accueil

Pour l'ensemble des personnels de votre établissement qui ont été placés dans l'une de ces situations depuis le 1^{er} septembre 2020, il convient de ne pas saisir d'arrêt de maladie et de compléter le formulaire de demande d'autorisation spéciale d'absence figurant en annexe et de l'adresser, accompagné des documents justificatifs aux adresses suivantes :

- Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale : ce.dpe@ac-amiens.fr. en indiquant dans l'objet du mail la mention « ASA » suivi du corps, de la discipline de l'enseignant et de la mention « PUBLIC » ou « PRIVE » (exemple : ASA_CERTIFIE_MATHEMATIQUES_PUBLIC).
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé : ce.dpae@ac-amiens.fr en indiquant dans l'objet du mail la mention « ASA » suivi du corps de l'agent (exemple : ASA_SAENES).

Je vous remercie à l'avance de votre contribution.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'académie adjoint,
Directeur des Ressources Humaines



Samuel HAYE

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE (A.S.A.)

**DELIVREE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS PRISES POUR LA FONCTION PUBLIQUE EN RAISON DE
L'EVOLUTION DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 LORSQUE L'EXECCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL
NE PEUT PAS ETRE MIS EN OEUVRE**

Circulaire ministérielle du 14/09/2020 parue au B.O.E.N. du 17 septembre 2020

ETABLISSEMENT :

INFORMATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL sollicitant l'Autorisation Spéciale d'Absence

NOM – PRENOM :

GRADE :

DISCIPLINE (pour les enseignants) :

Date de début : Date de fin :
si celle-ci sur est précisée sur le certificat d'isolement

- Motif :
- Personnel présentant une vulnérabilité particulière**
au sens du décret du 29/08/2020
⇒ joindre un certificat d'isolement fourni par le médecin
 - Cas suspects, contacts ou groupés** (personnel placé à l'isolement sur
décision de l'Agence régionale de santé ou de l'Assurance maladie et
dans l'attente de résultats d'analyse
⇒ joindre un certificat d'isolement fourni par le médecin
 - Parent d'enfant :**
Dont la classe ou l'établissement d'accueil (école ou crèche) fait l'objet d'une
mesure de restriction
⇒ joindre une attestation de l'établissement d'accueil et une attestation sur
l'honneur rédigée par le personnel précisant qu'il ne dispose pas d'autre
solution d'accueil
Placé en isolement à titre personnel
⇒ joindre un certificat médical et une attestation sur l'honneur rédigée par le
personnel précisant qu'il ne dispose pas d'autre solution d'accueil

Indiquer la raison pour laquelle il n'a pas été possible de mettre en place le télétravail :

Fait à le Signature du chef d'établissement :

Formulaire à transmettre accompagné des pièces justificatives par courriel aux adresses suivantes :

- ce.dpe@ac-amiens.fr pour les enseignants, CPE et PSYEN en indiquant la mention « ASA » suivi du corps, de la discipline de l'enseignant et de la mention « PUBLIC » ou « PRIVE ».

- ce.dpae@ac-amiens.fr pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé : en indiquant la mention ASA_CORPS dans l'objet du mail